

La Lettre du Maire

Mai 2014 n°1

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Vous avez été une large majorité à réaffirmer votre confiance à la liste «Allauch d'Abord» pour poursuivre l'action menée depuis plusieurs années. Je vous en remercie en mon nom et en celui de tous les colistiers.

Aujourd'hui, la campagne électorale est terminée et la majorité du Conseil Municipal s'est remise au travail dans l'intérêt de tous les Allaudiens.

Notre première grande décision a été de poursuivre la baisse des impôts tout en conservant la qualité des services publics municipaux et notre cadre de vie exceptionnel, en renforçant notre sécurité.

Voilà un engagement qui est tenu à peine quelques semaines après notre élection.

Vous pouvez compter sur l'ensemble des élus de la majorité municipale pour mettre en œuvre les engagements de notre programme.

Merci à toutes et à tous,
et vive Allauch !



Roland POVINELLI
Maire d'Allauch
Sénateur des Bouches-du-Rhône

ELECTION MUNICIPALE DU 30 MARS 2014 RÉSULTATS OFFICIELS

- Electeurs inscrits : **17 142**
- Nombre de votants : **12 183**
Soit un taux de participation de 71,07%
- Votes blancs et nuls : **441**
Soit 3,62% des votants
- Suffrages exprimés : **11 742**
Soit 96,38% des votants
- Liste «Allauch d'Abord» : **6 466**
Soit 55,07% des voix et 28 élus
- Liste «Allauch fait Front rassemblement Bleu Marine» : **2 293**
Soit 19,53% des voix et 3 élus
- Liste «Ensemble pour Allauch» : **1 570**
Soit 13,37% des voix et 2 élus
- Liste «Allauch le Renouveau» : **1 413**
Soit 12,03% des voix et 2 élus

LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL

«ALLAUCH D'ABORD»

Roland POVINELLI
Maire d'Allauch et
Sénateur des
Bouches-du-Rhône

Hélène ABERT
Maurice ATTIAS
Christel BALIAN
Gérard BISMUTH
Bernard BEGON
Daniel BOYER
Chantal CARDI
Martine CHAIX
Vincent COULOMB
Nathalie COUTENET
Charles DALMASSO
Mauricette DROUOT
Richard EOUZAN
Maurice GOUYACHE
Christian JAILLE
Paule JOUVE
André JULIEN
Isabelle LEVY

Janine MARY
Victoria MONS
Jean NAYA
Andrée NICOLAO
Gilbert ORSINI
Claudette REYMOND
Brigitte ROCHETTE
Jean TOMASINI
Annie TUCCINARDI

«ALLAUCH FAIT FRONT»

José GONZALEZ
Véronique ANDRE
Alain FOURESTIER

«ENSEMBLE POUR ALLAUCH»

Monique ROBINEAU-
CHAILAN
Lionel DE CALA

«ALLAUCH LE RENOUVEAU»

Lucie DESBLANCS
Sylvain CHELMINIAK

LA BAISSÉ DES IMPÔTS SE POURSUIT

COMMENT ÉVOLUENT LES TAUX FIXÉS PAR LA COMMUNE ?

Les taux communaux sont fixés annuellement par le Conseil Municipal en fonction des besoins du budget. Depuis 2009, la bonne gestion de la

Commune a ainsi permis de stabiliser ces taux puis de les diminuer. Soucieux du pouvoir d'achat des Allaudiens, le Conseil Municipal a donc voté le 18 avril 2014 lors de sa deuxième séance une nouvelle baisse des taux communaux pour la 3^{ème} année consécutive.

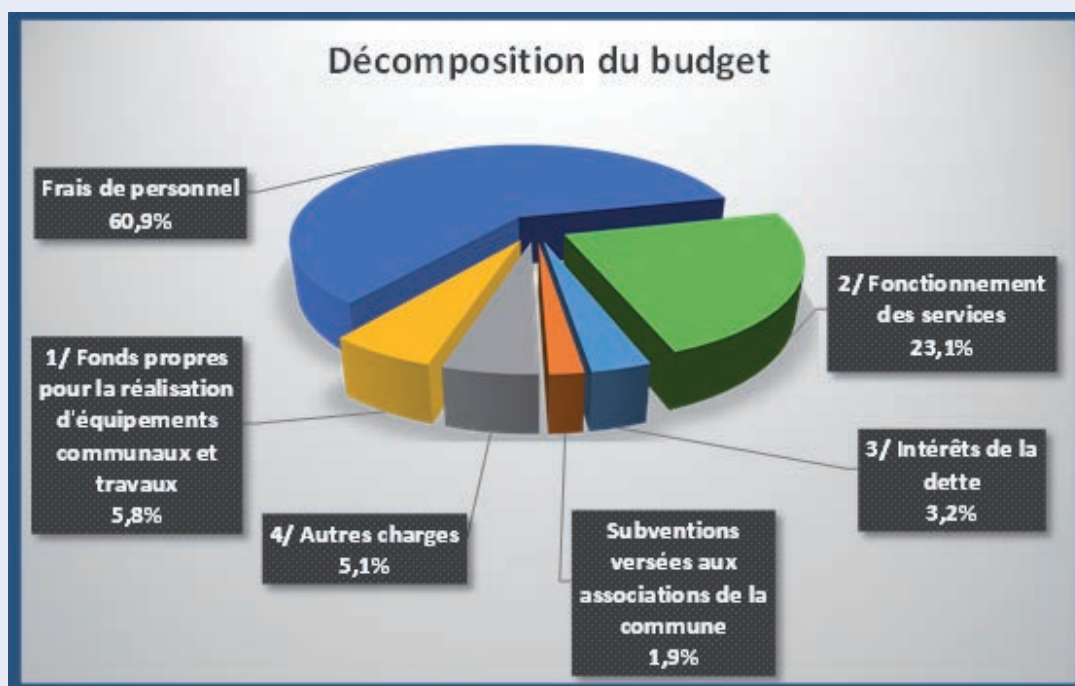
Taxe d'Habitation : 2009 : 20,70 2014 : 20,00 soit une baisse de 3,38%

Taxe Foncière : 2009 : 34,90 2014 : 33,72 soit une baisse de 3,38%

Chaque année, comme promis, les impôts locaux baisseront.

A QUOI LE BUDGET DE LA COMMUNE EST-IL UTILISÉ ?

Chaque Allaudien apprécie la qualité de vie qui règne à Allauch. Cela a un coût. Les impôts locaux que vous payez permettent de financer ce bien vivre. Le diagramme, ci-dessous, permettra à chaque contribuable de mieux comprendre à quoi servent ces impôts locaux.



1 - Les fonds propres représentent l'excédent des recettes par rapport aux dépenses. C'est cet excédent, auquel s'ajoutent différentes subventions d'investissement, qui permet de financer les nouveaux équipements et les travaux réalisés par la Commune.

2 - Le fonctionnement des services inclut notamment le coût des énergies (eau, gaz, électricité, carburant), le parc automobile, les petits travaux d'entretien, les fournitures consommables et la restauration des écoles.

3 - A Allauch, la dette par habitant est de moins de 922€ par habitant contre 1066€ par habitant pour les communes de tailles similaires. Cette maîtrise de l'endettement de la Commune garantit un faible coût des intérêts liés aux emprunts contractés tout en rendant possible la réalisation d'équipements communaux ambitieux.

4 - Les autres charges comprennent la contribution au fonctionnement de la crèche de l'Adale, les subventions pour la construction d'habitats sociaux...

DÉLÉGATIONS CONFIEES PAR MONSIEUR LE MAIRE

L'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, seul chargé de l'administration, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal

- **Hélène ABERT** - 1^{ère} Adjointe
Représentation et suppléance de Monsieur le Maire-Relations avec les administrés.
- **Gérard BISMUTH** - 2^{ème} Adjoint
Administration Générale-Personnel Communal-Conseil Municipal - Contentieux - Elections
- **Mauricette DROUOT** - 3^{ème} Adjointe
Education-Affaires scolaires-Collège-Lycée
- **Jean TOMASINI** - 4^{ème} Adjoint
Finances et Budget
- **Janine MARY** - 5^{ème} Adjointe
Fêtes et Traditions-Vie Associative
- **Jean NAYA** - 6^{ème} Adjoint
Urbanisme-Ecologie et Développement Durable
- **Charles DALMASSO** - 7^{ème} Adjoint
Sécurité des Biens et des Personnes (sécurité publique, sécurité routière, sécurité civile)
- **Victoria MONS** - 8^{ème} Adjointe
Entraide et Seniors
- **Maurice ATTIAS** - 9^{ème} Adjoint
Jeunesse / Sports / Maisons de quartier
- **Isabelle LEVY** - 10^{ème} Adjointe
Protection des animaux (refuge et cimetière animaliers)
- **Christel BALIAN** - Conseillère Municipale déléguée à la Restauration Scolaire
- **Bernard BEGON** - Conseiller Municipal délégué au Tourisme et à la Promotion de la ville
- **Daniel BOYER** - Conseiller Municipal délégué à la Culture
- **Chantal CARDI** - Conseillère Municipale déléguée à la Santé et à l'Handicap
- **Martine CHAIX** - Conseillère Municipale déléguée aux Jumelages et aux relations européennes et internationales
- **Vincent COULOMB** - Conseiller Municipal délégué à la prospective territoriale et au développement communal
- **Nathalie COUTENET** - Conseillère Municipale déléguée à la Protection des collines
- **Richard EOUZAN** - Conseiller Municipal délégué à la Solidarité et à la famille
- **Maurice GOUYACHE** - Conseiller Municipal délégué aux Nouvelles Technologies
- **Christian JAILLE** - Conseiller Municipal délégué au Développement Economique
- **Paule JOUVE** - Conseillère Municipale déléguée aux Transports et à la propreté urbaine
- **André JULIEN** - Conseiller Municipal délégué aux Anciens Combattants et à la Chasse
- **Andrée NICOLAO** - Conseillère Municipale déléguée aux Bâtiments cultuels, à la Population (Etat Civil et Cimetières) et aux Elections
- **Gilbert ORSINI** - Conseiller Municipal délégué à la Rénovation et au fonctionnement des moulins, à la création et à l'entretien des espaces verts
- **Claudette REYMOND** - Conseillère Municipale déléguée au quartier de Pichauris
- **Brigitte ROCHETTE** - Conseillère Municipale déléguée aux Crèches et à la Halte-garderie
- **Annie TUCCINARDI** - Conseillère Municipale déléguée aux Ecoles maternelles et élémentaires et aux Centres Aérés

ÉLUS COMMUNAUTAIRES

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

1 Roland POVINELLI

2 Hélène ABERT

3 Janine MARY

4 Christian JAILLE

5 Vincent COULOMB

6 Paule JOUVE

7 José GONZALEZ

COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre des procédures des marchés publics, cette Commission a essentiellement pour mission d'examiner les candidatures et les offres, d'éliminer toute offre non conforme et d'attribuer les marchés aux entreprises qui travailleront pour la Commune. Constituée d'élus municipaux elle est composée également du comptable public (le percepteur), d'un représentant de la Direction de la Concurrence et de la Consommation...

TITULAIRES :

- Hélène ABERT (*groupe majoritaire*)
- Jean TOMASINI (*groupe majoritaire*)
- Janine MARY (*groupe majoritaire*)
- Bernard BEGON (*groupe majoritaire*)
- José GONZALEZ (*groupe minoritaire*)

SUPPLÉANTS :

- Mauricette DROUOT (*groupe majoritaire*)
- Jean NAYA (*groupe majoritaire*)
- Maurice ATTIAS (*groupe majoritaire*)
- Andrée NICOLAO (*groupe majoritaire*)
- Alain FOURESTIER (*groupe minoritaire*)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Il se mobilise, notamment dans la lutte contre l'exclusion, les services d'aide à la personne...

- Janine MARY (*groupe majoritaire*)
- Richard EOUZAN (*groupe majoritaire*)
- Victoria MONS (*groupe majoritaire*)
- Andrée NICOLAO (*groupe majoritaire*)
- Monique ROBINEAU (*groupe minoritaire*)
- Véronique ANDRE (*groupe minoritaire*)



Centre
Communal
d'Action
Sociale
Allauch



CAISSE DES ECOLES – COMPOSITION DU COMITÉ

Une Caisse des Ecoles est destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves. Les compétences de ce Comité peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants.

- **Mauricette DROUOT** (*groupe majoritaire*)
 - **Annie TUCCINARDI** (*groupe majoritaire*)
 - **Christel BALIAN** (*groupe majoritaire*)
 - **Lucie DESBLANCS** (*groupe minoritaire*)
-

REPRÉSENTANTE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER D'ALLAUCH

Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Allauch, arrête la politique générale, les orientations de l'établissement et contrôle sa gestion.

- **Janine MARY** (*groupe majoritaire*)
-

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE (S.M.E.D. 13)

En adhérant au S.M.E.D. 13 la commune lui confie la concession de sa distribution d'énergie électrique.

TITULAIRES :

- **Jean TOMASINI** (*groupe majoritaire*)

SUPPLÉANTS :

- **Maurice GOUYACHE** (*groupe majoritaire*)
-

DÉFENSE NATIONALE

- **Sylvain CHELMINIAK** (*groupe minoritaire*)

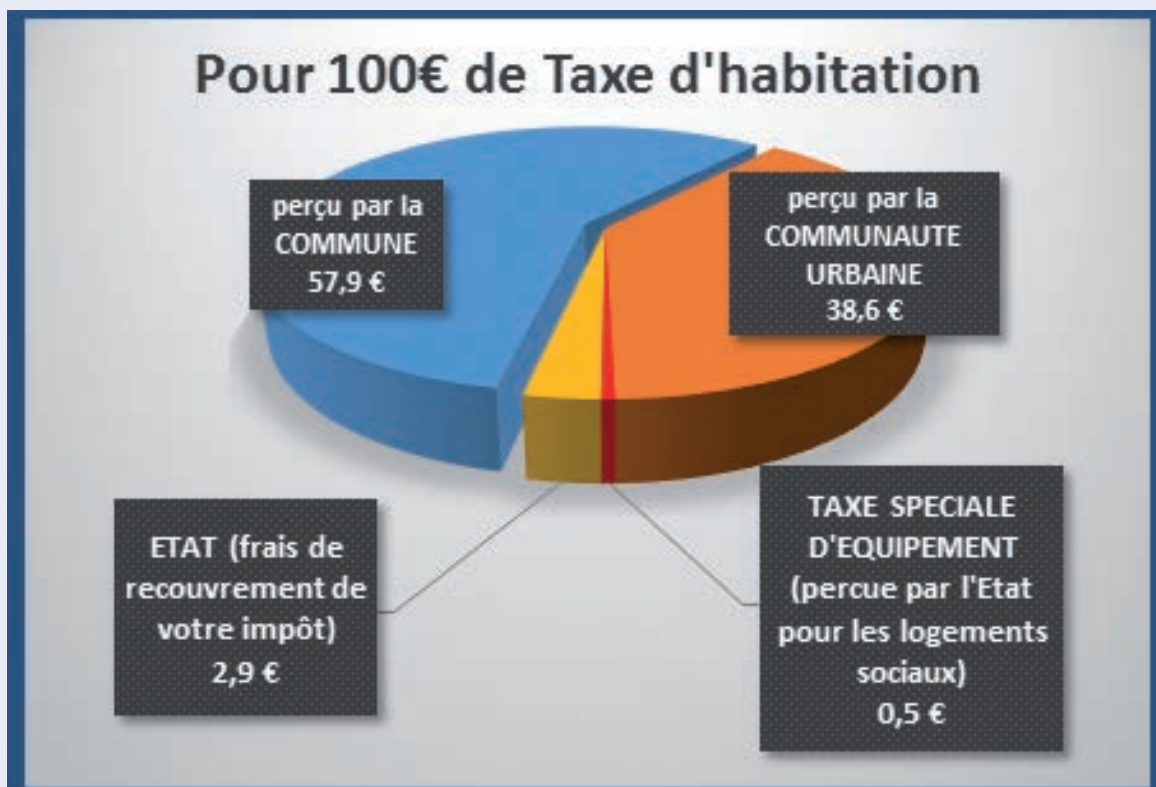
COMMENT SONT CALCULÉS VOS IMPÔTS ?

Qu'il s'agisse de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière, le montant de vos impôts est proportionnel à la valeur locative de votre habitation.

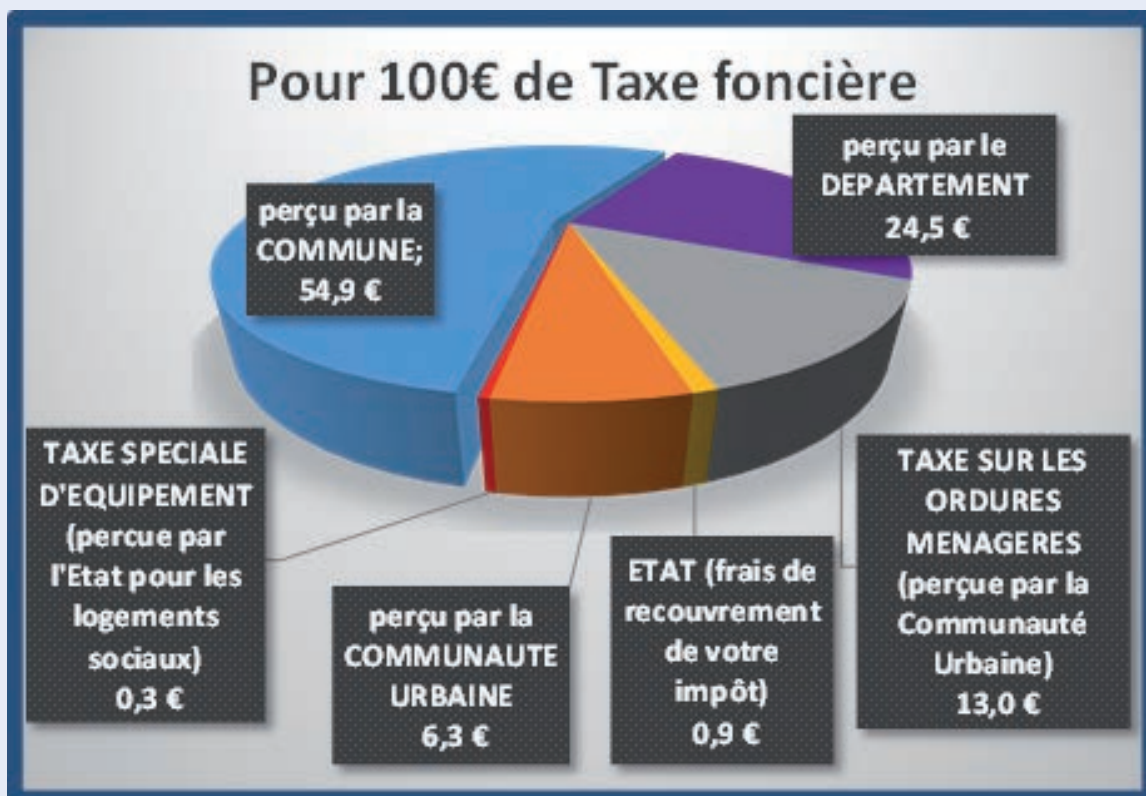
Cette valeur locative n'est pas déterminée par la Commune mais par les services fiscaux de l'Etat qui se basent sur le loyer annuel que produirait votre habitation si elle était louée au prix du marché. Cette valeur locative dont la base date de 1978 est réévaluée chaque année par le Parlement (+0.9% en 2014).

La totalité de impôts locaux que vous payez finance donc l'Etat, le Département, la Communauté Urbaine et la Commune en fonction des taux qu'ils ont chacun votés et qui sont appliqués à la valeur locative de votre habitation.

Pour Allauch, cette répartition est illustrée dans les deux graphiques suivants.



Répartition de la taxe d'habitation entre les différentes collectivités.



Répartition de la taxe foncière entre les différentes collectivités.